

Objet : Modification budgétaire N° 2 –
Exercice 2023 – Arrêt

Voorwerp : Begrotingswijziging Nr. 2 –
Dienstjaar 2023 - Vaststelling

RAPPORT AU CONSEIL

Bruxelles, le 06 novembre 2023

Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Nous avons l'honneur de vous présenter la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2023.

Cette modification est nécessaire dans la mesure où le budget 2023 a été élaboré dans le courant du second semestre 2022 et que, depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en considération dans les budgets.

Cette modification se **présente en déséquilibre** et entraîne **une augmentation** de l'intervention **ordinaire de la Ville de 4.000.000 €** suite notamment à la facture de responsabilisation pension 2022 et aux avances à payer pour 2023 ainsi qu'aux augmentations des revenus d'intégration suite à l'augmentation barémique de juillet, à l'indexation prévue en novembre et à l'augmentation du trend des aides.

Il est à noter que les colonnes « Budget 2023 M » des tableaux ci-après reprennent les chiffres du budget 2023 modifié lors de la première modification budgétaire 2023.

2. Récapitulatif de la modification budgétaire 2023 n°2

2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire)

Recettes	Budget 2023 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Prestations	102.549.000	4.513.400	0	107.062.400
Transferts	279.513.192	10.418.400	1.035.500	288.896.092
Produits financiers	323.700	513.100	0	836.800
Prélèvements	16.996.100	1.143.300	70.000	18.069.400
Facturation interne	27.915.059	1.957.900	883.100	28.989.859
Total Recettes	427.297.051	18.546.100	1.988.600	443.854.551
Dépenses	Budget 2023 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Frais Personnel	178.112.000	8.884.600	410.900	186.585.700
Fr. Fonctionnement	40.330.100	445.600	198.800	40.576.900
Redistribution	160.937.600	7.426.500	795.400	167.568.700
Charges financières	5.508.300	0	57.900	5.450.400
Prélèvements	543.559	214.600	0	758.159
Facturation interne	27.915.059	1.398.200	323.400	28.989.859
Total Dépenses	413.346.618	18.369.500	1.786.400	429.929.718
Résultat reporté	21.367	0	0	21.367
Résultat d'exploitation	13.971.800	176.600	-202.200	13.946.200
Amortissements	-13.971.800	0	25.600	-13.946.200
Résultat Global	0	176.600	-176.600	0

Cette modification tient compte des éléments suivants et engendre un déséquilibre budgétaire de 4.000.000 € (montant demandé en dotation complémentaire à la Ville):

1) Impacts négatifs : 5.870.300 €

- Impact net du facteur de responsabilisation pension (facture FR2022 et avances FR 2023) (3.523.500 €) ;
- Augmentation des aides relatives aux revenus d'intégration suite à l'augmentation barémique de juillet, l'index prévu en novembre et le trend observé des octrois (impact net : 1.050.000 €) ;
- Non-prélèvement du fond Eastmann (550.000 €) ;
- Augmentation nette des aides diverses de 261.600 € suite à l'augmentation des frais pharmaceutiques (200.000 €), paramédicaux (40.000 €), médicaux (34.600 €) ainsi que des frais d'hébergement en maison d'accueil (25.000 €). Ces augmentations de dépenses sont partiellement compensées par des récupérations plus importantes au niveau des frais d'hébergement de personnes âgées en maisons de repos (38.000 €) ;
- Dotation complémentaire 2023 en faveur des maisons de quartier (113.000 €) ;
- Augmentation des frais d'intérim au sein des maisons de repos « Eglantines, Sainte-Gertrude et Vésale » (83.000 €) ;

- Révision à la baisse du subside Actiris « Job-Coach – Prime 350 € » estimé sur base du nombre de mises à l’emploi réalisées en 2022 (68.600 €) ;
- Augmentation des frais de fonctionnement du patrimoine non-bâti (PI, TVA, frais d’entretien) (55.000 €) ;
- Contrôle TVA 2017-2019 et régularisations TVA (2020-2022) (50.800 €) ;
- Augmentation des frais de fonctionnement des logements pour personnes âgées (énergie, précompte et frais d’entretien) (35.000 €) ;
- Augmentation des frais de fonctionnement au service du linge suite aux taxes pour l’assainissement des eaux usées (33.000 €) ;
- Plafonnement de la subvention FAMI Régional (25.500 €) ;
- Augmentation des frais de personnel au SAF suite à la mutation d’un agent (20.000 €) ;
- Budget à prévoir pour la destruction des masques achetés durant la période Covid (1.200 €) ;
- Prévision d’un montant à restituer dans le cadre du projet APP 2023 (100 €).

2) **Impacts positifs : 1.870.300 €**

- Révision à la hausse du budget des produits financiers suite à l’augmentation des taux d’intérêts (513.100 €) ;
- Révision à la hausse de la subvention du SPP’is dans le cadre des aides ERI octroyées aux ukrainiens (25-35%) de 525.000 €. Ces recettes supplémentaires sont légèrement diminuées par des restitutions à prévoir en faveur du SPP’is de 25.000 € (impact net 500.000 €) ;
- Augmentation observée des remboursements RI (impact net : 435.000 €) ;
- Révision à la baisse des budgets de personnel suite aux réductions de temps de travail, absences non rémunérées, engagements et remplacements différés,... au sein de l’Emploi et de la Formation (94.200 €), du Patrimoine (82.000 €) et du DESM (25.500 €);
- Augmentation du subside Habitat accompagné de 230.800 € permettant de financer des dépenses supplémentaires de personnel pour 132.600 € et de fonctionnement pour 11.500 € ainsi qu’un agent d’entretien déjà en place. Ce dernier élément engendre donc un impact positif pour le CPAS de 60.300 €. A noter qu’une partie de ce subside ne pourra pas être justifiée (volet fonctionnement) et fera donc l’objet d’une restitution auprès du pouvoir subsidiant pour 26.400 €.
- Augmentation du tarif horaire subsidié par Iriscare au SAF (60.000 €) ;
- Révision à la baisse des budgets relatifs aux charges financières (41.700 €) ;
- Augmentation des recettes de prestations du service du linge notamment suite à la conclusion d’un nouveau contrat avec le CPAS d’Auderghem (impact net : 33.000 €) ;
- Locations de chambres aux Ursulines par des étudiants durant les blocus (17.500 €) ;
- Révision à la hausse des recettes de prestations des logements pour personnes âgées (8.000 €).

3) Impacts neutres : 0 €

- Restitution des soldes des subsides Covid « Zoom et Bien-être psychologique » via prélèvement sur le fonds spécifique (1.105.900 €) ;
- Obtention d'une enveloppe complémentaire dans le cadre du subside Régional COCOM finançant des dépenses supplémentaires de personnel, de fonctionnement et de redistribution (970.400 €) ;
- Révision à la baisse du subside « Fonds Social Gaz et Electricité » (299.800 €) et réallocation des budgets des dépenses y afférentes ;
- Restitution des montants du résultat du contrôle SPP'is dans le cadre des dossiers PIIS 2020 et des soins médicaux 2019. Ces montants sont à prélever sur les provisions constituées à cet effet (284.700 €) ;
- Suppression des refacturations en interne du subside Maribel (263.100 €) ;
- Transfert vers les différents services bénéficiaires des indemnités perçues en matière d'accidents du travail (250.000 €) ;
- Obtention du subside HIT 18-25 permettant de financer des dépenses de personnel supplémentaires (246.200 €) ;
- Révision à la baisse du subside E-inclusion suite à la moindre utilisation des budgets de formation et de personnel (158.100 €) ;
- Utilisation de la provision 2017 dans le cadre du contrôle Actiris 2017 (154.500 €) ;
- Prélèvement dans le cadre du projet Haliage du solde du subside 2022 pour utilisation et restitution 2023 et du report du solde estimé 2023 en 2024
- Diminution d'une partie des budgets de formation relatifs au coaching des lignes hiérarchiques et à l'accompagnement au changement financés via le legs Buelens suite à son report en 2024 (70.000 €) ;
- Suppression du budget du poste de coordinateur upcycling du projet Cyclup conditionné à un financement à trouver non décroché à ce jour (69.800 €) ;
- Réallocation budgétaire des dépenses financées par le subside fédéral visant à promouvoir le bien-être psychologique des jeunes étudiants émergeant aux CPAS des 5 grandes villes. (50.000 €) ;
- Révision à la baisse des charges financières et de leur refacturation dans le cadre des investissements relatifs à la restructuration du réseau MR/MRS (41.800 €) ;
- Transfert des budgets relatifs au précompte immobilier de la Résidence Canler entre la fonction 1240 et 92401 (36.000 €) ;
- Obtention d'un montant complémentaire dans le cadre du subside CLSS 2023 et adaptation des budgets en fonction du décompte estimé (27.800 €) ;
- Obtention d'un nouveau subside du SPF Intérieur (27.600 €) dans le cadre du projet « MAYA ». Ce projet, en collaboration avec la Ville de Bruxelles, luttera contre les violences intrafamiliales. En 2023, ce subside permettra de financer des dépenses de fonctionnement (catering et frais d'honoraires) pour 6.900 €. Le solde non utilisé en 2023 fera l'objet d'un report en 2024 via un prélèvement sur un fonds spécifique (20.700 €) ;

- Révision à la hausse du budget des taxes à payer pour Byrrh mais refacturées au locataire (24.500 €) ;
- Révision à la baisse du subside Participation Sociale et des dépenses y afférentes (activités éducatives et conventions pour 23.500 €) ;
- Restitution du solde non utilisé du subside CLSS 2022 (7.200 €) en diminuant en parallèle les frais prévus dans le cadre des conventions à réaliser avec les partenaires ;
- Adaptations des budgets des entités Renobru mais équilibrées par les prélèvements ;
- Augmentation des prestations SAF pour les personnes aidées avec une hausse des dépenses d'aides à due concurrence (400 €) ;
- Restitution du montant non-réalisé en 2022 dans le cadre du projet APP (100 €) via prélèvement sur fonds spécifique.

2.2. Récapitulatif du budget d'investissement

Recettes	Budget 2023 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Interventions	13.079.000	121.000	1.808.300	11.391.700
Aliénations	7.162.500	0	0	7.162.500
Financements	14.888.800	0	2.075.200	12.813.600
Prélèvements	29.768.900	0	6.130.000	23.638.900
Facturation interne	47.187.900	0	6.680.000	40.507.900
Total Recettes	112.087.100	121.000	16.693.500	95.514.600
Dépenses	Budget 2023 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Contributions	109.100	0	0	109.100
Investissements	46.790.300	1.942.000	11.284.500	37.447.800
Dette	14.552.600	0	25.600	14.527.000
Prélèvements	17.419.000	0	550.000	16.869.000
Facturation interne	47.187.900	0	6.680.000	40.507.900
Total Dépenses	126.058.900	1.942.000	18.540.100	109.460.800
Résultat d'investissement	-13.971.800	-1.821.000	1.846.600	-13.946.200
A reporter dans le résultat d'exploitation	13.971.800	0	-25.600	13.946.200
Résultat Global	0	-1.821.000	1.821.000	0

L'augmentation de 1.942.000 € observée à la rubrique "Investissements" s'explique d'une part, par l'adaptation des crédits budgétaires en matière d'implémentation de projets informatiques corporate (1.200.000 €) et en matière d'équipements du Linge (500.000 €) et d'autre part, par l'étude Gardner (242.000 €) .

Les modes de financement ont également été augmentés en ce sens (l'intervention des fonds réserve à concurrence de 1.575.600€, le recours à l'emprunt à concurrence de 245.400€ ainsi que les subsides à concurrence de 121.000 €).

Projet	Augmentation	TFds d'inv	TFds spéc	TEmprunt	TSubsides	TFds de réserve
Implémentation corporate informatique	1.200.000 €	1.200.000 €				1.200.000 €
Equipements Linge	500.000 €	20.800 €	233.800 €	245.400 €		254.600 €
Etude Gardner	242.000 €	121.000 €			121.000 €	121.000 €
Total général	1.942.000 €	1.341.800 €	233.800 €	245.400 €	121.000 €	1.575.600 €

La diminution de 11.284.500 € observée à la rubrique "Investissements" s'explique d'une part, par le report en 2024, des projets façades rue Haute (3.917.200€), rue Haute 342 (3.182.300 €), installation d'un traitement des eaux de rejet du lavage et d'un logiciel ERP au niveau du Service du Linge (600.000 €), d'autre part, par la mise en suspens des projets d'aménagement de la cuisine respectivement au niveau des Résidences "Aux Ursulines" et "Heysel (500.000 € et 585.000 €) et enfin, par l'adaptation des crédits budgétaires pour la prospection immobilière de bâtiments (1.500.000 €) ainsi que pour le projet de rénovation en phases de la Résidence Canler (1.000.000 €).

Les modes de financement ont également été diminués en ce sens (l'intervention des fonds réserve à concurrence de 7.705.600 €, le recours à l'emprunt à concurrence de 1.770.600 € ainsi que les subsides à concurrence de 1.808.300 €).

Projet	Diminution	TFds d'inv	TFds spéc	TEmprunt	TSubsides	TFds de réserve
Façades rue Haute	3.917.200 €	2.108.900 €			1.808.300 €	2.108.900 €
Haute 342	3.182.300 €	1.561.200 €	1.237.200 €	383.900 €		2.798.400 €
Traitement des eaux et logiciel ERP Linge	600.000 €	23.200 €	275.100 €	301.700 €		298.300 €
Aménagement de la cuisine "Aux Ursulines"	500.000 €			500.000 €		0 €
Aménagement de la cuisine "Heyssel"	585.000 €			585.000 €		0 €
Prospection immobilière	1.500.000 €	1.500.000 €				1.500.000 €
Rénovation Résidence Canler	1.000.000 €	1.000.000 €				1.000.000 €
Total général	11.284.500 €	6.193.300 €	1.512.300 €	1.770.600 €	1.808.300 €	7.705.600 €

Au niveau de la rubrique "Financements", la diminution de 2.075.200€ observée s'explique comme suit :

Composante	Impact
Augmentation du recours à l'emprunt	245.400 €
Diminution du recours à l'emprunt	-1.770.600 €
Non-vente de titres suite à la non-réalisation du prélèvement Eastmann	-550.000 €
Total	-2.075.200 €

Au niveau des recettes de prélèvement, la diminution de 6.130.000€ observée s'explique comme suit :

Composante	Fds d'inv	Fds d'inv spéc	Prélèvement
Augmentation de l'intervention des fonds de réserve	1.341.800 €	233.800 €	1.575.600 €
Diminution de l'intervention des fonds de réserve	-6.193.300 €	-1.512.300 €	-7.705.600 €
Total impact	-4.851.500 €	-1.278.500 €	-6.130.000 €

Au niveau des dépenses de prélèvement, la diminution de 550.000€ observée s'explique par la non-réalisation du prélèvement Eastmann

Au niveau des recettes et des dépenses de facturation interne, la diminution de 6.680.000€ observée s'explique d'une part, par la diminution de l'intervention des fonds de réserve à concurrence de 6.130.000€ et d'autre part, la non-réalisation du prélèvement Eastmann à concurrence de 550.000€.

La diminution de 25.600 € observée à l'article budgétaire "Remboursement périodique des emprunts à charge du CPAS " de la rubrique "Dettes" s'explique par l'adaptation des crédits budgétaires suite au suivi budgétaire.

3. Propositions

- Vu les articles 26 bis §1er 7° et 88 § 2 de la loi organique des CPAS ;
- Vu l'arrêté du 19 février 1998 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale fixant les plans comptables applicables à la comptabilité des centres publics d'action sociale de la région bilingue de Bruxelles-Capitale ;
- Vu l'article 14 § 1 et 3 de l'Arrêté du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune du 26 octobre 1995 portant règlement général de la comptabilité des centres publics d'action sociale de la Région de Bruxelles - Capitale ;
- Considérant la nécessité d'adapter les crédits budgétaires ;
- Vu l'avis du groupe technique, conformément à l'article 11 de l'arrêté du Collège réuni de la commission Communautaire Commune portant règlement général de la comptabilité des Centres Publics d'Action Sociale de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Vu l'avis favorable du comité de direction ;
- Vu la prise d'acte du projet de modification budgétaire 2023 N°2 par le Conseil de l'action sociale en séance du 25 octobre 2023;
- Vu l'avis émis par le Comité de Concertation Ville-C.P.A.S. du 06 novembre 2023 ;
- Considérant que la présente modification budgétaire entraîne une augmentation de la dotation communale ;

Le Conseil de l'action sociale décide :

- d'arrêter la présente modification budgétaire portant modification aux budgets d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2023 du C.P.A.S. moyennant une intervention complémentaire ordinaire de la Ville d'un montant de 4.000.000 €
- de soumettre la présente modification budgétaire à l'approbation du Conseil Communal;
- d'autoriser l'envoi de la modification budgétaire en même temps au Collège réuni.

Le Directeur,

La Conseillère adjointe,

La Directrice générale,

Diamantis ANTONIOU

Emilie DEMARTIN

Nathalie ANDRÉ

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	1
2. RECAPITULATIF DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE 2023 N°2	2
2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire).....	2
2.2. Récapitulatif du budget d'investissement.....	6
3. PROPOSITIONS.....	8